



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

### Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

#### Procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2010

##### ORDRE DU JOUR :

1. Entrevue avec M. le Ministre de la Défense et Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle sur la reconversion des soldats-volontaires
2. Vers 9.45 heures: Entrevue avec M. le Ministre de la Défense et Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur l'aide humanitaire du Luxembourg au Pakistan (demande du groupe politique "déli gréng")
3. Information par Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur les PIC
4. Adoption des procès-verbaux des réunions des 22, 24 et 29 novembre 2010
5. Adoption des listes de documents transmis par les institutions européennes entre le 29 novembre et le 10 décembre 2010
6. Rapport sur la 7e Conférence internationale "UE, Turquie et les Kurdes" les 17 et 18 novembre 2010 à Bruxelles
7. Lettre concernant la Journée des victimes du terrorisme
8. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

M. Jean-Marie Halsdorf, Ministre de la Défense

Mme Mady Delvaux-Stehres, Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

Mme Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et de l'Action

humanitaire

M. Jean-Jacques Welfring, Directeur de la Défense  
Mme Florence Ensch, MAE, Direction de la Défense  
Lt. Col. Robert Kohnen, Directeur de la Reconversion, Etat-major de l'Armée  
Lt. Col. Marc Heinrich, Col. Alain Duschene, Etat-major de l'Armée  
M. Joseph Britz, Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle  
M. Marc Bichler, Directeur de la Coopération  
M. Manuel Tonnar, MAE, Coordinateur des Programmes  
Mme Marianne Donven, MAE, Desk aide humanitaire

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

**1. Entrevue avec M. le Ministre de la Défense et Mme la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle sur la reconversion des soldats-volontaires**

M. le Ministre de la Défense fait savoir que la reconversion des soldats-volontaires est un élément clé de la loi de 2007 sur l'organisation de l'armée. Il souligne la mission sociale de l'armée et l'excellente coopération avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. L'intégration des soldats-volontaires au marché du travail après les 36 mois de service militaire et 12 mois de reconversion est essentielle et ne vise pas seulement le secteur public, mais aussi le secteur privé. La reconversion est unique en ce sens que chaque soldat-volontaire est suivi individuellement pour optimiser ses chances de trouver un emploi. Or, il n'y a pas de garantie d'emploi à l'issue de la phase de reconversion. Selon les dispositions de la loi de 2007, la reconversion est obligatoire, tandis que pour les soldats-volontaires entrés en service avant 2007, la reconversion n'est pas obligatoire. Ces derniers peuvent toutefois profiter des instruments de reconversion mis en place.

Madame la Ministre de l'Education nationale et de la formation professionnelle souligne, pour sa part, la bonne collaboration avec le Ministère de la Défense en ce qui concerne l'organisation des cours de reconversion des soldats-volontaires. Elle souligne que la reconversion aidera les soldats-volontaires à relancer un nouveau départ vers une nouvelle carrière, ce qui peut être considéré comme une « école de la deuxième chance ».

Présentation par le Directeur de la Reconversion

Le concept de la reconversion est de recruter un personnel jeune pour assurer le rôle opérationnel de l'Armée et d'assurer une reconversion à la vie civile en fin du contrat d'engagement. L'Armée recrute 140 soldats volontaires par an. L'Armée ne peut pas garantir à chacun une place dans la fonction publique, mais cherche à optimiser les chances du soldat-volontaire à obtenir un emploi à l'issue de la phase militaire, tenant compte de ses études antérieures et des expériences acquises à l'Armée. Sur base collective ou individuelle, le dispositif de la

reconversion propose des actions d'information, d'orientation, d'accompagnement, de formation (Ecole de l'armée) et de placement au profit des soldats-volontaires. Le Service de reconversion est le point de contact privilégié pour les employeurs du secteur public, les entreprises, les établissements de formation et les acteurs institutionnels de l'emploi. La structure de la reconversion comprend deux niveaux : l'échelon de la planification au sein de l'Etat-major avec le Directeur de la Reconversion à sa tête, et l'échelon de conduite à la caserne du Herrenberg à Diekirch sous la responsabilité du Commandant du Service de reconversion. Le Bureau de la reconversion se compose de quatre sous-officiers. La formation proprement dite se fait à l'Ecole de l'Armée.

Le parcours de reconversion commence dès l'entrée du soldat-volontaire à l'Armée et se termine après 36 mois de service militaire par une phase de 12 mois consacrée entièrement à la formation et à l'accompagnement. Les jeunes recrues reçoivent des informations collectives ou individuelles sur les carrières et les possibilités, de sorte qu'ils puissent élaborer un projet de reconversion. Durant la phase d'orientation, un bilan du projet est dressé pour donner une perspective réaliste au soldat-volontaire. Le projet de reconversion est alors validé. Dans le cas d'un projet de formation professionnelle, le soldat-volontaire est accompagné par le Service de reconversion dans ses démarches de rechercher une entreprise. La réalisation du projet de reconversion se fait après 36 mois de service. A l'issue des 12 mois de reconversion au sein de l'Armée peut s'ensuivre une phase de prolongation du parcours d'accès à la qualification respectivement l'emploi sur décision du Conseil d'orientation.

Les formations professionnelles à l'Armée peuvent comprendre une formation complète de trois ans à l'atelier de l'armée durant les phases militaire et de reconversion ou une formation partielle d'un an dans la phase de reconversion suivie d'un changement du patron de stage. Les formations de mécanicien-auto, tailleur, cordonnier et peintre dans les ateliers de l'armée sont maintenues. Un projet de formation de cuisinier de collectivité menant à un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) sera élaboré. Une étude de faisabilité concernant la formation de logisticien est prévue. Cette formation dépendra de la construction d'un hall logistique. Au total, 14 soldats-volontaires peuvent être formés au maximum dans les ateliers de l'armée. Un projet modèle allemand prévoit une qualification de soldats d'une durée de 15 mois à Coblenz et des pourparlers sont en cours pour en faire profiter également des soldats-volontaires luxembourgeois. Pour les formations extérieures ou à l'étranger, la compatibilité statutaire entre le contrat d'apprentissage et l'engagement comme soldat-volontaire est à vérifier. La formation comprend trois branches : l'Ecole de l'Armée d'une part, des qualifications comme p. ex. le permis de conduire pour autobus ou la formation de secouriste-ambulancier d'un autre, ou encore des formations en entreprise.

Le Conseil d'orientation est un nouvel organe créé pour rassembler les acteurs de la reconversion (armée, enseignement, ADEM) afin de donner une image complète des projets de reconversion.

#### Le fonctionnement de l'Ecole de l'Armée

Le représentant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle présente les quatre cas de figure possibles, dépendant des capacités et de la qualification antérieure du soldat-volontaire :

- la formation professionnelle (sous condition d'une 9<sup>e</sup> réussie) ;
- les cours de préparation aux examens-concours (COPREX) sous condition

d'une 9<sup>e</sup> respectivement 11<sup>e</sup> réussie ;

- l'enseignement secondaire technique de l'Armée luxembourgeoise (ESTAL) pour arriver à la réussite d'une 9<sup>e</sup> respectivement 11<sup>e</sup>, suivi de COPREX ;
- des arrangements particuliers pour l'Ecole de l'Armée afin de rattraper au maximum deux branches insuffisantes pour réussir une 9<sup>e</sup> ou 11<sup>e</sup>.

Le poste d'un enseignant de formation des adultes a été créé dans le cadre de l'école de la deuxième chance. Dans le contexte de l'armée, il sera impliqué au bilan des compétences après 24 mois de service militaire.

### **Débat**

Les Ministres respectifs répondent aux questions des membres de la commission. Il en ressort ce qui suit.

La reconversion des soldats-volontaires telle que présentée est encore à ces débuts, le démarrage du nouveau régime étant prévu pour septembre 2011. Le but est de créer une flexibilité qui permet aux soldats-volontaires d'acquérir une qualification professionnelle. Il est évident que les soldats-volontaires sont responsables de leur réussite. Le processus sera évalué en continuité et la Chambre des Députés en sera informé, des règlements sur l'organisation et le fonctionnement du service de reconversion et de l'Ecole de l'Armée devant éventuellement être adaptés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011. Le Conseil d'orientation sera constitué en janvier 2011.

Sept enseignants sont affectés à l'Ecole de l'Armée (un enseignant supplémentaire s'y ajoutant en 2011) et 15 enseignants de lycées y donnent des cours occasionnellement. La branche « Commerce » dans la formation de technicien y est enseignée parce qu'elle ne nécessite pas l'existence d'ateliers. L'offre sera diversifiée et adaptée en collaboration avec les lycées situés à proximité du Herrenberg. La compatibilité des statuts de soldat respectivement d'apprenti devra être clarifiée notamment en ce qui concerne les rémunérations et la responsabilité.

Le niveau du test d'admission à la fonction publique est difficile à évaluer, mais on peut constater qu'un certain nombre de candidats sont mal préparés. Il faut constater que le niveau d'études des soldats-volontaires est insuffisant et la reconversion telle que présentée essaie d'y porter remède. Le principe d'accorder une priorité aux soldats-volontaires n'est actuellement pas mis en cause.

## **2. Entrevue avec M. le Ministre de la Défense et Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur l'aide humanitaire du Luxembourg au Pakistan (demande du groupe politique "déi gréng")**

Suite à une brève introduction du représentant du groupe politique « déi gréng », Monsieur le Ministre de la Défense précise que le matériel qui a été utilisé au Pakistan n'a pas été acquis par l'Armée à des fins d'aide humanitaire, mais dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Au Pakistan, des moyens spécifiques ont été demandés et comme l'Armée les détenait, ils ont été mis à disposition.

Madame la Ministre informe ensuite sur l'aide humanitaire du Luxembourg au Pakistan en relatant ce qui suit.

20 millions de personnes, soit 8% de la population totale, étaient affectées par les inondations diluviennes qui ont ravagé le Pakistan depuis le 21 juillet 2010. 2 millions de personnes se retrouvaient sans abri. Entre le 9 et le 18 août 2010, le Luxembourg a contribué un montant total de 530.000 euros à l'aide humanitaire au Pakistan, dont 250.000 en faveur du Comité international de la Croix Rouge, 85.000 euros en faveur du programme alimentaire mondial (PAM), 75.000 euros en faveur de Care Luxembourg, 50.000 euros à la Banque mondiale, 40.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg et 30.000 euros à la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Pour faire face aux besoins, il a été décidé le 8 septembre 2010 de faire les contributions supplémentaires suivantes : 250.000 euros au Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) pour l'assistance aux populations déplacées et l'installation et la gestion des camps provisoires, 215.000 euros au Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'assistance alimentaire en faveur des populations affectées, 144.115 euros à l'ONG « Friendship » Luxembourg, 100.000 euros à la Fondation Caritas Luxembourg et 25.000 euros à l'OGBL – ONG Solidarité Syndicale.

En raison de la gravité de cette catastrophe et de l'envergure sans précédent des besoins humanitaires identifiés par l'ONU, il a été décidé le 28 septembre 2010 de faire des contributions supplémentaires d'un montant total de 1.343.114 euros. Ainsi, le Luxembourg a contribué au total avec un montant de 2.673.718 euros à charge du budget 2010 de l'aide humanitaire (Direction de la Coopération).

La situation au Pakistan reste très précaire, de sorte qu'il est prévisible que la demande en aide humanitaire se poursuivra au cours de l'année prochaine.

M. le Ministre de la Défense ajoute que la contribution à charge de la Direction de la Défense se chiffre à environ 400.000 euros qui représentent la valeur des quatre véhicules (une « jeep » et trois camions) et 320.000 euros qui représentent la valeur de l'unité de purification d'eau, ainsi que 563.305 euros de frais de transport.

#### Informations sur le déroulement de la mission d'aide humanitaire au Pakistan

Le chef de détachement donne les informations suivantes sur la mission qui s'est déroulée en coordination avec l'Unicef à Singh dans la province de Karachi. Le détachement de l'Armée s'est composé de neuf personnes, dont sept pour faire fonctionner l'unité de purification d'eau et un infirmier. Outre le matériel cité, 20 tonnes de matériel pour l'Unicef et l'Organisation mondiale de la Santé ont été transportés le 22 septembre 2010 à Karachi. Deux personnes ont inspecté et préparé le site de déploiement choisi par l'Unicef qui se situe à 160 kilomètres au nord de Karachi. La ville d'Hyderabad compte 250.000 habitants et 100.000 réfugiés. Le transport du matériel à Hyderabad a été escorté par la Police pakistanaise. Le site de déploiement, un camp de 22.000 réfugiés, se situait dans la périphérie d'Hyderabad, près d'un marché. Les conditions y étaient très précaires, les pompes à eau ne fonctionnant plus et la température s'élevant à 45 degrés. Le détachement luxembourgeois a installé des tuyaux jusqu'à un canal pour alimenter l'unité de purification d'eau. La qualité de l'eau au départ était très mauvaise, de sorte que des bassins et des filtres ont été installés. La distribution de l'eau était dans la compétence de l'Unicef. Comme la distribution se faisait très lentement, le détachement luxembourgeois a contribué à la distribution de l'eau avec les moyens dont il disposait. Le système a fonctionné de façon

autonome et a permis de purifier 10.000 litres d'eau par jour et de ravitailler ainsi le camp entier. Six techniciens locaux ont été formés pour pouvoir poursuivre l'action après le départ du détachement luxembourgeois, mais au cours de la dernière semaine de présence, la situation a permis de reconduire les réfugiés dans leurs maisons. L'unité de purification de l'eau a été laissée aux soins de l'Unicef qui a signé un contrat avec une organisation locale afin d'assurer que l'unité sera utilisée ultérieurement par les six techniciens.

La situation sécuritaire au Pakistan était précaire. Le détachement luxembourgeois a limité ses déplacements au strict minimum et était escorté pendant ses déplacements par la Police, de sorte que les participants ne se sont pas sentis en danger. La coopération avec l'Unicef a été une expérience intéressante et la mission a été accomplie sous des conditions difficiles. Le but d'assurer le ravitaillement en eau du camp a été atteint, le matériel ayant fonctionné pendant une durée prolongée sans qu'une panne ait perturbé le travail.

### **Débat**

Le représentant du groupe politique « déi gréng » fait part de certaines critiques dont il a eu connaissance. D'après ces critiques, l'unité de purification de l'eau aurait été trop petite, la préparation des véhicules pour l'usage civil aurait pris trop de temps et les frais liés au transport auraient été trop élevés. Il donne à considérer que le système allemand du « Technisches Hilfswerk » (THW) pourrait servir de modèle pour établir un organe civil d'aide humanitaire au Luxembourg, la participation de militaires à des missions civiles créant des problèmes notamment en ce qui concerne la sécurité des ONG.

Le représentant de la sensibilité politique ADR félicite le détachement luxembourgeois pour l'accomplissement de la mission. Il est pourtant d'avis que les frais pour l'acquisition d'une nouvelle unité de purification d'eau devraient être à charge de la Direction de la Coopération et non pas à celle de la Défense. Il propose d'analyser la question de savoir si des problèmes statutaires se posent lors de la participation de membres de l'Armée à des missions civiles et si la loi sur les opérations de maintien de la paix ne devrait pas être modifiée pour permettre une telle participation et donner ainsi plus de flexibilité aux missions de l'Armée. L'orateur voudrait avoir des précisions sur la coordination entre l'Unicef et le détachement luxembourgeois ainsi que sur la gestion de l'aide humanitaire par les organes pakistanais notamment en ce qui concerne les minorités religieuses.

M. le Ministre de la Défense répond que le principe que chacun fasse ce qu'il peut faire le mieux s'applique et que les missions de l'Armée peuvent être dangereuses de par leur nature. Dans ce cas spécifique, le besoin de l'aide était réel et l'Armée a pu contribuer avec le matériel qu'elle détenait et qui par ailleurs a bien fonctionné. En ce qui concerne le budget de la Défense, il souligne que de toute façon, le Luxembourg se trouve parmi les membres de l'OTAN qui dépensent le moins. L'acquisition de l'avion A-400 M permettra d'éviter dans l'avenir les frais de transport liés à la location d'un avion. Une nouvelle unité de purification d'eau a été commandée et sera livrée prochainement. La mission civile au Pakistan s'est déroulée suite à un mandat des Nations Unies et les participants étaient tous des volontaires.

Mme la Ministre de la Coopération et de l'aide humanitaire ajoute que des entreprises commerciales profitent parfois du besoin urgent d'un moyen de

transport et que le problème se posait de trouver un avion approprié au transport du matériel donné. Chaque mission permet d'acquérir des expériences et le bilan sera discuté avec les partenaires.

Il s'avère en réponse à une question afférente du Président de la commission que les autorités luxembourgeoises ont demandé des garanties pour l'utilisation ultérieure de l'unité de purification d'eau. Le lieu de déploiement doit répondre à certains critères comme la proximité de l'eau et la sécurisation de l'endroit. L'Unicef et le PDMA ont pris la décision de garder l'unité de purification d'eau en réserve pour l'utiliser en cas d'épidémie de choléra, l'équipement étant particulièrement bien adapté à ce cas de figure.

M. le Ministre, dans sa qualité de Ministre de l'Intérieur, informe que la Protection civile est en contact avec le THW allemand. Il assure de prendre la proposition faite au cours de la présente réunion au sérieux et d'analyser le cadre et l'ampleur qu'un corps civil à l'instar du THW pourrait avoir au Luxembourg.

Mme la Ministre ajoute qu'il serait utile de recevoir plus rapidement par les organismes internationaux les informations sur le caractère précis de l'aide nécessaire.

En guise de conclusion, M. le Président de la commission constate qu'aucun membre de la commission ne conteste la mission en tant que telle et que l'écho est plutôt positif. Il partage les soucis d'entremêler le caractère civil respectivement militaire d'une mission, mais souligne également l'utilité de faire usage du savoir-faire et du matériel de l'Armée dans une situation de catastrophe naturelle et dans le cadre d'une mission civile.

**3. Information par Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sur les PIC**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une réunion ultérieure.

**4. Adoption des procès-verbaux des réunions des 22, 24 et 29 novembre 2010**

Les procès-verbaux des réunions des 22, 24 et 29 novembre 2010 sont adoptés.

**5. Adoption des listes de documents transmis par les institutions européennes entre le 29 novembre et le 10 décembre 2010**

Les listes respectives sont adoptées. M. Marc Angel est désigné comme rapporteur du document COM(2010)683. Le Président de la commission informe sur la demande du Conseil de raccourcir le délai du contrôle de la subsidiarité pour permettre que le budget de l'Union européenne soit adopté au courant du mois de décembre.

**6. Rapport sur la 7e Conférence internationale "UE, Turquie et les Kurdes" les 17 et 18 novembre 2010 à Bruxelles**

Mme Err informe sur la 7<sup>e</sup> Conférence internationale « UE, Turquie et les Kurdes » qui a eu lieu les 17 et 18 novembre 2010 à Bruxelles. Elle estime qu'actuellement, le moment est propice pour effectuer une visite en Turquie parce que le pays est en train de changer. La réforme de la Constitution n'a pas modifié beaucoup de choses, mais en vue des élections de mai / juin 2011, il est devenu clair que le problème des Kurdes ne pourra se résoudre par la force. La

rapporteuse propose la lecture d'un article paru le 10 décembre 2010 au « Lëtzebuerger Land », traitant le volet politique de la conférence.

Deux éléments sont notamment à relever :

- la revendication de la création d'une « commission de la vérité » ayant comme but d'enquêter sur les événements des années 1990 qui n'ont jamais fait l'objet d'une vérification par la communauté internationale ;
- la déclaration d'un cessez-le-feu par le PKK dont la durée a été fixée jusqu'à l'issue des élections de 2011. Une résolution du groupe politique GUE/NGL revendique un accord bilatéral de cessez-le-feu pour permettre le déroulement des élections en toute sérénité.

Plusieurs obstacles persistent aux préparations des élections :

- les personnes accusées d'actes de terrorisme qui attendent depuis des années un procès équitable, fait également critiqué par le Conseil de l'Europe, ne peuvent participer aux préparations aux élections ;
- le seuil pour atteindre un siège aux représentations au niveau local s'élève à 10 % des voix, ce qui exclut la participation politique des groupes minoritaires ;

Le mariage forcé et les crimes d'honneur persistent et alourdissent la situation des femmes. La rapporteuse estime que les femmes sont traitées comme une minorité et que la situation des minorités en général est très difficile en Turquie. Elle propose d'intégrer au programme de la visite de la commission en Turquie des rencontres avec des représentants d'une organisation liée à l'Human Rights Watch et s'occupant des victimes de la torture, des représentants de « peace groups » et des représentants d'une plateforme démocratique réunissant des membres de partis politiques dissous par décret.

Le Président de la commission fait savoir qu'une réunion de préparation à la visite en Turquie aura lieu le 10 janvier 2010.

## **7. Lettre concernant la Journée des victimes du terrorisme**

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

## **8. Divers**

La commission convient de donner suite à la demande du Ministre de la Défense d'organiser une réunion le jeudi 16 décembre 2010 à 9.00 heures au sujet de la présence luxembourgeoise en Afghanistan. Mme la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire sera invitée pour 9.45 heures afin d'informer la commission sur les PIC.

Luxembourg, le 27 décembre 2010

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot